

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50025

Numéro SIREN : 343 657 540

Nom ou dénomination : ETV ELECTRICITE TELEPHONE VIDEO

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001912



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ETV SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2								
Adresse de l'entreprise ZA LA MARE 42330 CHAMBOUEF		Durée de l'exercice précédent* 1 2								
Numéro SIRET* 3 4 3 6 5 7 5 4 0 0 0 0 2 1										
Néant <input type="checkbox"/> *										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2							
		Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 2 2	N-1 3 0 0 6 2 0 2 1							
		Net 3	Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)										
IMMobilisations incorporelles ACTIF IMMobilisé *		AA								
		AB	AC							
		CX	CQ							
		AF	AG							
		AH	AI							
		AJ	AK							
		AL	AM							
		AN	AO							
		AP	AQ							
		AR	AS	1 253	15 684					
AT	AU	176 840	175 123	1 718	22 844					
IMMobilisations corporelles IMMobilisations financières (2)		AV	AW							
		AX	AY							
		CS	CT							
		CU	CV							
		BB	BC							
		BD	BE							
		BF	BG							
		BH	BI	10 684	10 684	14 581				
		TOTAL (II)	BJ	188 777	176 375	12 402	53 109			
			BL				3 080			
ACTIF CIRCULANT STOCKS * CREANCES		BN	BO		29 897					
		BP	BQ							
		BR	BS							
		BT	BU							
		BV	BW							
		BX	BY	17 145	17 145	249 826				
		BZ	CA	30 187	30 187	44 578				
		CB	CC							
		CD	CE	2 128	2 128	2 128				
		CF	CG	1 149 411	1 149 411	985 307				
	CH									
DIVERS Comptes de régularisation		CI								
			CJ	1 198 871	1 198 871	1 314 816				
			CW							
			CM							
			CN							
			CO	1 387 647	1A	176 375	1 211 272	1 367 925		
		Renvois :	(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	10 684	(3) Part à plus d'un an	CR	
		Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

gfb



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>ETV SARL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.6.225.....)		DA	76 225
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	7 622
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 126 844
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(32 377) 112 487
	Subventions d'investissement		DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 178 314
	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)		DO	
	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	17 906
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	6 962
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 391
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 700
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	4 342
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	32 959
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 211 272
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EF	
			EG	24 935
			EH	139 743

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ETV SART		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		
	biens*					
	services*	FG	FH	FI	247 924	1 798 480
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	247 924	1 798 480
	Production stockée*			FM	(29 897)	17 046
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	35 837	16 303
	Autres produits (1) (11)			FQ	5	287
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	253 869	1 832 116
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		30
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	3 080	(280)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	200 768	704 162
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 179	15 025
	Salaires et traitements*			FY	72 425	592 247
	Charges sociales (10)			FZ	80 109	329 552
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	20 133	44 785
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GB		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC		
				GD		
			Autres charges (12)	GE	130	1 183
				GF	378 823	1 686 704
PRODUITS FINANCIERS				GG	(124 954)	145 412
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*		GI		
		Produits financiers de participations (5)		GJ		
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
		Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
		Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
		Défauts positifs de change		GN		
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
				GP		
CHARGES FINANCIERES				GQ		
		Dotations financières aux amortissements et provisions*		GR	140	231
		Intérêts et charges assimilées (6)		GS		
		Défauts négatifs de change		GT		
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GU	140	231
				GV	(140)	(231)
Total des charges financières (VI)				GW	(125 094)	145 181
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ETV SARL				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 196	4 920
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	107 831	2 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	114 027	7 420
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	152	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	21 158	3 189
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 310	3 234
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				HJ
Impôts sur les bénéfices *				HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	20 124	20 907
	- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	35 837	16 303
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
		A4		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	A8	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				
Cf état annexe				21 310
				114 027
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : ETV SARL

30/06/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ETV SARL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

												Néant	*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	CORPORELLES	FINANCIÈRES				1	2	3	4	5	6	7		
			Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9				
			Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	0			
			Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions		Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	196 027	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements et aménagements divers *			KV	4 500	KW		KX				
			Matériel de transport *			KY	176 405	KZ		LA				
			Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	21 932	LC		LD	583			
			Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
			Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
			Avances et acomptes			LK		LL		LM				
			TOTAL III		LN	398 865	LO			LP	583			
			Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
			Autres participations			8U		8V		8W				
			Autres titres immobilisés			1P		1R		1S				
			Prêts et autres immobilisations financières			1T	14 581	IU		1V				
			TOTAL IV		LQ	14 581	LR			LS				
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	413 446	ØH			ØJ	583			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	CORPORELLES	FINANCIÈRES				1	2	3	4	5	6	7		
			Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7			
			Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	0	LW		1X			
			Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions		Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
			Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	194 775	MK	1 253	ML	1 253			
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	4 500	MN		MO				
			Matériel de transport	IV		MP	5 708	MQ	170 697	MR	170 697			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	16 372	MT	6 143	MU	6 143			
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
			Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
			Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF				
			TOTAL III	IY		NG	221 355	NH	178 093	NI	178 093			
			Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW				
			Autres participations	IO		ØX		ØY		ØZ				
			Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D				
			Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	3 897	2F	10 684	2G	10 684			
			TOTAL IV	I3		NJ	3 897	NK	10 684	2H	10 684			
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	225 252	ØL	188 777	ØM	188 777			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ETV SARL											Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL			EM				EN	
Fonds commercial	RE		RF			RI				RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF			PG				PH	
TOTAL I	RK		RM			RN				RO	
Terrains	PI		PJ			PK				PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN			PO				PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS			PT				PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PW			PX				PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	180 344	QA	2 103				QC	1 253
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	4 500			QB	181 194		QG	
	Matériel de transport	QH	QI	157 485		17 675	QJ	5 708		QK	169 452
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	18 008		355	QN	12 692		QO	5 671
	Emballages récupérables et divers	QP	QR				QS			QT	
TOTAL II		QU	QV	360 337		20 133	QW	204 094		QX	176 375
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	QO	QP	360 337		20 133	QQ	204 094		QR	176 375
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7
Constructions	Q9		R1		R2		R3		R4		R5
	R7		R8		R9		S1		S2		S3
Inst. techniques mat. et outillage	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Autres immobilisations corporelles	T3		T4		T5		T6		T7		T8
	U1		U2		U3		U4		U5		U6
	U8		U9		V1		V2		V3		V4
	V6		V7		V8		V9		W1		W2
TOTAL II	W4		W5		W6		W7		W8		W9
Frais d'acquisition de titres de participations	X2		X3		X4		X5		X6		X7
TOTAL III	NL						NM				NO
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU
Total général non vendue (NP + NQ + NR)	NW				Total général non vendue (NS + NT + NU)	NY			Total général non vendue (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ETV SARL								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		SS		ST		SU		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A 6E O2 9U 06	6B 6F 03 9V 07	6C 6G 04 9W 08	6D 6H 05 9X 09				
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ		UF UH UK					
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
	(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
	NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2022

 Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ETV SARL							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ DE L'ACTIF CIRCULANT EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	Créances rattachées à des participations		UL		UM			UN			
	Prêts (1) (2)										
	Autres immobilisations financières		UT	10 684	UV	10 684		US			
	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	17 145		17 145					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques		VM	18 440		18 440					
	Impôts sur les bénéfices		VB	8 946		8 946					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VN								
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VP								
	Divers		VC								
	Groupe et associés (2)		VR	2 801		2 801					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS								
	Charges constatées d'avance		VT	58 015	VU	58 015	VV				
	TOTaux		VD								
	RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	415		415						
à 1 an maximum à l'origine		VH	17 491		9 467		8 024				
à plus de 1 an à l'origine											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 391		3 391						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques		8E									
Impôts sur les bénéfices		VW	3 775		3 775						
Taxe sur la valeur ajoutée		VX									
Obligations cautionnées		VQ	925		925						
Autres impôts, taxes et assimilés											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6 962		6 962						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTaux		VY	32 959	VZ	24 935		8 024				
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 409	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ETV SARL						Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 2
I. RÉINTEGRATIONS							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	152	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 % 					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions 					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		152
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs 					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales *	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					
	Produit net des actions et parts d'intérêts :	2A					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Measures d'initiation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sixies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	Z1		
Dédiction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL							
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	<ul style="list-style-type: none"> bénéfice (I moins II) déficit (II moins I) 					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL					
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
	RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN					32 225

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ETV SARL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	32 225
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	32 224
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
EFFORT A LA CONSTRUCTION	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ETV SARL							Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	112 487		- Autres réserves	ZD	112 487		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE			
	TOTAL I	OF	112 487		Autres répartitions	ZF			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)									
			Report à nouveau	ZG					
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	112 487				
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
ENGAGEMENTS	Exercice N :						Exercice N-1 :		
	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	100 000	YQ	25 156	45 280			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escampe et non échus			YS					
	- Sous-traitance			YT	19 453	83 255			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	36 290	231 920			
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	3 965	25 748			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 995	5 825			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	131 064	357 414			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	200 768	704 162	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 923	1 711
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés						ZS	256	13 314
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 179	15 025
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	14 616	31 222
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ZY	43 368	123 852
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB	64 174	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *						XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		ZR 0
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
DIVERS	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



ELECTRICITE – TELEPHONE – VIDEO
E.T.V

Société à Responsabilité Limitée au capital de 76.224,45 €uros
Siège social : ZA La Mare – 42330 CHAMBOUEF

R.C.S SAINT ETIENNE 343 657 540

BILAN AU 30 JUIN 2022

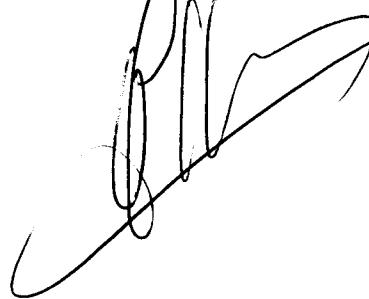
DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT ETIENNE

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Le Gérant,
Manuel BORGES





ETV
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 76 224,50 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZA LA MARE
42330 CHAMBOEUF
343 657 540 RCS ST ETIENNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à -32 376,87 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 32 376,87 euros

Au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 1 094 466.70 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

